

MUNICIPALITÉ DE RIPON

31, RUE COURSOL, BUREAU 101

RIPON (QUÉBEC) J0V 1V0

TEL : (819) 983-2000 - FAX : (819) 983-1327

www.ripon.ca

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le 7 juillet 2022

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Ripon, tenue le 4 juillet 2022, à 19 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 31 de la rue Coursol, à Ripon, et à laquelle sont présents :

Jonathan Bock

Harold Wubbolts

Jonathan Beauchamp

Sylvie Poulin

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins.

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, madame Lorraine Sabourin, est également présente.

Messieurs les conseillers Alexandre Le Blanc et Benoît Huberdeau sont absents.

PROGRAMME PLAISIR DE BOUGER EN OUTAOUAIS 2022-2023 – DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU PLANCHODROME

2022-07-226

CONSIDÉRANT le programme *Plaisir de bouger en Outaouais 2022-2023* qui vise à favoriser et à promouvoir auprès de la population la pratique régulière d'activités physiques et de plein air;

CONSIDÉRANT que ce programme de soutien financier est géré par Loisir Sport Outaouais (LSO) et que tout projet admissible peut être déposé, à tout moment d'ici le 20 novembre 2022;

CONSIDÉRANT que la Municipalité fait partie des organisations admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite remettre à neuf les équipements sportifs actuellement utilisés au planchodrome situé au Parc municipal Euclide-St-Pierre, ces derniers étant désuets;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite procéder au réaménagement de cet espace public, ce projet favorisant directement la pratique d'activités physiques, de sport et de plein air;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Beauchamp

Et résolu que ce conseil autorise le dépôt d'une demande de subvention auprès de Loisir Sport Outaouais (LSO) dans le cadre du programme de soutien financier *Plaisir de bouger en Outaouais 2022-2023* relativement au projet de remise à neuf des équipements sportifs utilisés au planchodrome situé au Parc municipal Euclide-St-Pierre.

Que soit confirmé, s'il y a lieu, l'engagement de la Municipalité de Ripon à payer sa part des coûts admissibles à ce projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

Que la Municipalité de Ripon désigne Monsieur le maire, Luc Desjardins et/ou la directrice générale et greffière-trésorière, Anne-Claire Robert, comme personne autorisée à agir en son nom pour tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Que ce conseil en autorise le paiement.

Et qu'à cette fin, la greffière-trésorière adjointe émet un certificat de crédits au poste 23 08001 000.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

c.c. au livre des procès-verbaux



Lorraine Sabourin, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

(sujet à ratification lors de la prochaine assemblée et à l'exercice du droit de veto du maire)